



LES FINANCES DE L'ÉGLISE UNE ANALYSE DES COMPTES DES DIOCESES CONSTATS ET TENDANCES

LA PROBLÉMATIQUE DES FINANCES DIOCÉSAINES

La présente analyse concerne l'Eglise diocésaine, ce qui est loin d'épuiser le sujet des Finances de l'Eglise, puisque celle-ci est beaucoup plus large au plan institutionnel et comprend de nombreuses autres structures que les seules Associations Diocésaines. On peut citer notamment les associations caritatives, les écoles catholiques, les congrégations religieuses, ou les mouvements comme le scoutisme. Notre propos est ici d'explicitier le fonctionnement économique des seuls diocèses dans le contexte de la laïcité française.

Les évêques et les fidèles sont en lien étroit avec les autres structures ecclésiales, mais conformément à la loi, les associations diocésaines sont porteuses des seules actions pastorales et culturelles et ce, au plan local.

Les médias parlent volontiers de déchristianisation, de difficultés financières, voir même de mauvaise gestion des biens dans l'Eglise. A l'inverse certains médias se focalisent sur les biens immobiliers de l'Eglise, en confondant souvent les immeubles des différentes structures.

Pour avoir une vue plus objective des finances de l'Eglise diocésaine, il est nécessaire de resituer l'organisation des diocèses et des paroisses.

En mars 2003, à Valpré, près de Lyon, les économistes diocésains (collaborateurs des évêques chargés des questions économiques et financières) ont consacré leur session annuelle au thème suivant : « **Eglise et argent : nouveaux regard, nouvelles ressources** ».

Déjà la crainte exprimée par Mgr Laurent Ulrich, président à l'époque du Conseil Episcopal pour les affaires économiques, partait du questionnement suivant : « Elles (les ressources) diminuent, ou s'apprêtent notoirement à le faire. »

En mars 2011, à Lourdes, les économistes diocésains ont revisité cette question des ressources de l'Eglise diocésaine. Il faut croire que les catholiques se sont bien mobilisés depuis huit ans, et que les économistes diocésains n'ont pas mal travaillé, puisque pratiquement toutes les ressources des diocèses ont augmenté.

Nous examinerons successivement :

A - Le contexte de l'Eglise catholique en France

B - Le patrimoine des diocèses (le bilan) :

- Les réserves et placements financiers.
- Le patrimoine immobilier

C - Les ressources et les emplois (le compte de Résultat) et le Budget annuel

A - LE CONTEXTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

QU'EST-CE QUE L'ÉGLISE DIOCÉSAINNE ?

Rôle et mission de l'Église catholique en France, quelques données chiffrées :

L'Église a reçu du Christ la mission (du latin mittere, "envoyer") d'enseigner l'Évangile – littéralement "la Bonne nouvelle" - à tous les hommes. Cela implique aussi bien l'annonce de la foi à des non-chrétiens que le fait de fortifier les fidèles eux-mêmes dans la foi à travers la vie des communautés paroissiales.

Cette mission n'est pas seulement du ressort des clercs (évêques, prêtres et diacres), des religieux et religieuses : le concile Vatican II (1962-1965) a solennellement rappelé que chaque baptisé est appelé à être témoin de la Bonne nouvelle, là où il se trouve, avec ses propres talents et charismes.

Dans le cadre de cette mission, l'association diocésaine, structure juridique de droit français, qui inclut les paroisses et les services pastoraux diocésains, a besoin d'argent pour vivre comme toute structure. Comme le reste du monde associatif, l'Église vit de dons, afin d'accomplir sa mission d'annonce de l'Évangile et de célébration du « culte ». Ce que le droit français dénomme « culte », c'est tout simplement la vie des communautés chrétiennes.

Pour ce faire, l'Église doit, en effet, couvrir un certain nombre de charges financières :

- Le diocèse assure le traitement des prêtres et des salariés laïcs,
- Les paroisses supportent leurs charges courantes : chauffage, électricité, assurances, téléphone, déplacements, journaux...
- Le diocèse et les paroisses supportent les charges d'entretien de leurs immeubles : presbytères, salles et maisons paroissiales, maison diocésaine, églises construites après 1905...
- Le diocèse supportent les charges des diverses aumôneries et services diocésains : économat, chancellerie, communication, catéchèse, liturgie, œuvres missionnaires, soutien aux mouvements...

Il s'agit de dons des fidèles. L'Église a un double souci vis-à-vis d'eux : l'augmentation de ses ressources et une gestion compétente et transparente.

Suite à un certain nombre de regroupements de paroisses, on dénombrait fin 2009, 14114 paroisses, dont seulement la moitié est desservie par des prêtres résidant sur place.

Il y a près de 13 500 prêtres diocésains incardinés dans les diocèses, (quand un prêtre est ordonné par l'évêque de son diocèse, on dit qu'il y est incardiné), 900 prêtres étrangers, 2250 diacres, des religieux et religieuses au service des diocèses, environ 5500 laïcs salariés en charge pastorale (en général des mi-temps) et beaucoup de bénévoles. Il faut assurer le traitement des prêtres, des laïcs salariés et d'un certain nombre de religieux et religieuses, ceux et celles qui sont en mission diocésaine. Tous ceux qui ont une mission, même les diacres et les bénévoles, qui ne sont pas salariés, nécessitent des budgets de fonctionnement pour couvrir les frais inhérents à leur tâche.

Il y a, par ailleurs, près de 4 000 religieux prêtres en France, 2 700 religieux non prêtres et environ 35 000 religieuses. Ceux et celles qui sont pour un temps au service des diocèses, le sont dans le cadre d'une convention entre le diocèse concerné et leur congrégation.

Les paroisses et les églises sont donc desservies par 15 000 prêtres (dont certains très âgés). Plus de 20 000 messes sont célébrées chaque dimanche en France, ce qui signifie que dans de nombreuses églises il y a seulement une messe par mois. Cela n'empêche pas l'église d'être ouverte pour permettre aux fidèles de se recueillir et de venir y prier et à tous de visiter ainsi que pour des funérailles ou des mariages par exemple, qui concernent bien plus que les seuls pratiquants.

UNE ÉGLISE VIVANTE MAIS MOINS PRATIQUANTE

L'Église accompagne et donne du sens aux événements de la vie.

En 2008, ont été célébrés :

- 334 665 baptêmes.
- 47 064 confirmations ont été célébrées.
- 88 564 mariages religieux ont été célébrés.

En France, environ 80% des funérailles sont célébrées par l'Église catholique.

L'Église répond à toutes celles et ceux qui « veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi par la catéchèse ».

Ce sont :

- Des enfants catéchisés : environ 30 % des enfants scolarisés fréquentent le catéchisme catholique.
- Des adolescents : en 2006-2007, 60 % des établissements publics étaient dotés d'un service d'aumônerie.
- Des étudiants : en 2009, il y avait 160 aumôneries universitaires et 80 communautés implantées dans une grande école.
- Des catéchumènes : près de 10 000 adultes suivent actuellement l'initiation chrétienne en vue de recevoir le baptême. 2 931 adultes ont été baptisés en 2009.
- 150 000 personnes environ s'investissent et prennent en charge ces diverses propositions catéchétiques, dont plus de 10 000 auprès des catéchumènes.

Pour mémoire, l'Église en France comprend :

- 95 diocèses en France métropolitaine et 10 diocèses dans les départements et territoires d'outre-mer,
- 9 cardinaux français et environ 110 évêques en activité en France métropolitaine,
- 19 640 prêtres dont 15 008 prêtres diocésains et 4 632 prêtres religieux,
- 751 séminaristes dont 139 en 1^{er} année de séminaire,
- 2 250 diacres permanents,
- 31 121 religieuses apostoliques et 4 062 moniales,
- 6 319 religieux et 1 185 moines.

Données chiffrées 2008-2009

La *pratique dominicale* a certes baissé ces dernières années.

Comme l'écrivait Isabelle de Gaulmyn, dans le journal *La Croix* du 29/12/2009 : « Si deux tiers encore des Français se reconnaissent comme catholiques, rares désormais sont ceux qui considèrent que cette appartenance passe par une présence à la messe : en effet, 4,5 % seulement de nos concitoyens disent fréquenter une église chaque dimanche, 15 % y allant régulièrement, de l'ordre d'une fois par mois environ. »

(Source : enquête IFOP)

UNE COMMUNICATION FINANCIÈRE TRANSPARENTE

L'obligation récente de publication des comptes des associations, y compris les associations diocésaines, sur le site du journal officiel ne pose pas de problèmes particuliers aux diocèses :

Actuellement les diocèses communiquent assez largement sur leurs finances aux occasions suivantes :

- Pour les fidèles des diocèses, lors des campagnes en faveur du denier de l'Eglise.
- Pour les paroisses, elles communiquent par écrit et elles ont l'obligation de le faire oralement une fois par an auprès des fidèles à l'occasion d'une messe dominicale.
- Entre diocèses et entre paroisses, la règle générale est désormais la transparence financière. Il faut rappeler que les paroisses font partie de l'Association diocésaine. Les comptes des paroisses notamment sont intégrés dans les comptes des Associations diocésaines.
- Tous les diocèses (évêques et économes diocésains) déclarent leurs ressources à la CEF, et ont, de ce fait, connaissance des ressources des autres diocèses.

En règle générale, les fidèles pratiquants ont une connaissance relativement bonne des finances de leur paroisse. En revanche la compréhension des finances du diocèse est plus difficile, car les catholiques connaissent peu le fonctionnement des services centraux de leur diocèse.

Par contre, les fidèles peu pratiquants, mais attachés à l'Eglise, n'appréhendent pas clairement les charges et les ressources de l'Eglise diocésaine. C'est ce qui ressortait de l'enquête menée par la SOFRES et VIA MAGNIFICAT pour le magazine le Pèlerin (12 novembre 2009).

Il y a environ 18% de pratiquants réguliers qui n'ont pas confiance dans la gestion financière de l'Eglise, ce qui est donc un point de vue minoritaire.

Par ailleurs, les pratiquants occasionnels répondent à 18% qu'ils ne donnent pas car ils n'ont pas été sollicités. (Rappel : selon les dernières enquêtes entre 57 % et 64% des français se disent catholiques). Il y a donc un potentiel de catholiques attachés à l'Eglise et prêts à la financer.

La critique de certains sur la gestion financière des diocèses est certainement trop sévère, compte tenu des efforts de rigueur des diocèses à tous les niveaux : évêques, prêtres, économes diocésains, bénévoles des conseils économiques.

Il y a cependant certainement des marges de progrès pour améliorer la gestion et plus encore la communication : mieux informer les pratiquants et solliciter les catholiques non pratiquants.

Les diocèses doivent être attentifs à l'occasion que représentent les cérémonies religieuses à la demande des familles : baptêmes, mariages, enterrements. Une réflexion sur les offrandes de cérémonie (**que l'on appelle casuel**) serait sans doute très utile. C'est l'occasion, en effet, de parler à ceux qui fréquentent peu leur paroisse, de l'Eglise dans tous ses aspects, y compris sur son fonctionnement économique.

B - LE PATRIMOINE DES DIOCÈSES

DE QUELS BIENS DISPOSENT LES DIOCÈSES ?

Il faut bien distinguer les choses et rappeler quelques points essentiels :

- **Le patrimoine immobilier** : Le patrimoine immobilisé peut donner l'impression que l'Eglise est riche. Mais ces biens représentent en fait une charge coûteuse pour leur entretien. Aucune étude générale n'a été faite sur l'ensemble du patrimoine immobilier des diocèses. Il a été constitué en 1905 depuis la fin du « service public du culte » lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le patrimoine des diocèses catholiques a été conservé intégralement par l'Etat et les communes lors de la rupture du concordat. Les biens immobiliers ont été acquis par achat en s'appuyant sur la seule générosité des fidèles depuis un siècle. Ce patrimoine, souvent paroissial, est très disséminé sur tout le territoire. Il n'est plus toujours utilisé mais il n'est pas du tout orienté en vue d'être un immobilier de rapport. C'est avant tout un immobilier acheté ou construit pour la vie concrète de l'Eglise (presbytères, salles de catéchisme, maison des œuvres, etc...). La très faible part des revenus immobiliers parmi les ressources de l'Eglise (3%) témoigne de la nature « pratique et utile » de ce patrimoine immobilier. Parfois moins utilisé aujourd'hui, l'urgence est d'en assurer une bonne gestion (notamment l'entretien) et parfois la restructuration de ce patrimoine pour soutenir les besoins actuels des communautés. Ces actifs immobiliers se retrouvent à l'actif du bilan. A noter que selon les règles comptables, ces biens souvent très anciens sont amortis (dépréciés fortement dans les comptes). Même moins utilisés, il est parfois souhaitable de conserver des locaux pour ne pas affaiblir encore plus le maillage local des communautés chrétiennes. Certains bâtiments, par leur conception même (églises, salles pour les jeunes) sont difficilement vendables et n'ont en fait qu'une valeur vénale réelle assez faible.
- **L'Eglise ne reçoit aucune subvention** de fonctionnement, et aucun traitement sauf dans les diocèses concordataires d'Alsace-Moselle et certains DOM-TOM, et pour les aumôniers (hôpitaux, armées) comme le prévoit la loi de 1905. Il convient de signaler que les communes sont propriétaires des églises construites avant 1905. Les curés en sont affectataires.
- **La situation financière** : Il est normal que les diocèses disposent de réserves pour faire face aux aléas et réaliser à leurs missions : soutien des prêtres âgés, obligations sociales vis-à-vis des salariés (indemnités de départ en retraite...), entretien immobilier des églises et locaux paroissiaux. Les revenus des placements financiers aident aussi les diocèses à équilibrer leurs comptes.

LES RÉSERVES ET PLACEMENTS FINANCIERS

Comme toute association, les associations diocésaines doivent constituer des réserves pour assurer légalement leur capacité à faire face à des aléas. Ces réserves sont indispensables au regard des responsabilités des Associations diocésaines en matière sociale comme employeur et en matière immobilière comme propriétaire responsable. Elles peuvent et doivent les placer de manière efficace et prudente. Elles ne peuvent pas investir dans l'immobilier de rapport et n'ont des revenus immobiliers que de manière marginale et accessoire.

- Quelques diocèses disposent de réserves financières importantes (équivalent à 3 ans d'activité ou plus). Ils peuvent les justifier par des raisons historiques et par des projets d'avenir.
- Les diocèses sont donc assez divers du point de vue de leurs réserves : 12 diocèses disposent de plus de 4 ans mais 7 diocèses de moins d'une année de réserves. Tous sont en situation financière positive (ayant plus de réserves que de dettes). Les diocèses métropolitains disposent en moyenne de 17 M € de réserves financières (à comparer à un budget moyen de dépenses pour un diocèse d'environ 9M€ par an).

- Rapportées au nombre d'habitants, ces réserves sont en moyenne de 26 € par habitant, avec des situations comprises entre 3€ et plus de 100 €. Cette diversité n'est pas liée à la taille des diocèses, sauf peut-être en ce qui concerne les huit diocèses les plus « à l'aise » qui ont tous moins de 750 000 habitants. En effet, certains territoires dépeuplés par l'exode rural sont de vieille tradition chrétienne et ont des réserves importantes pour des raisons historiques.

PATRIMOINE IMMOBILIER

LES IMMEUBLES QUI APPARTIENNENT AUX DIOCÈSES

- LES ÉGLISES postérieures à 1905 :

On décompte environ 3000 églises construites depuis 1905, généralement dans les banlieues des villes et les nouveaux quartiers. Elles sont à la charge des diocèses et des paroisses, alors que les gros travaux dans les églises communales sont assurés par les communes propriétaires.

Ce sont notamment les grandes métropoles qui ont connu l'extension des banlieues tout au cours du vingtième siècle qui ont une majorité d'églises diocésaines à leur charge. Ainsi en banlieue parisienne, la majorité des églises ont été construites après 1905. C'est là une des principales différences dans le poids des charges financières entre diocèses.

- LES AUTRES BIENS IMMOBILIERS A USAGE PASTORAL :

On peut estimer à plus de 30 000 immeubles, les biens à usage pastoral appartenant aux diocèses : les presbytères, les salles de réunion (catéchèse et autres activités pastorales), les locaux d'aumônerie, les locaux scouts, quelques patronages...

Il y a aussi quelques locaux à usage culturel, centres de documentation, art sacré...

Tous les locaux à usage culturel ou pastoral, indispensables à l'annonce de l'Évangile et à la mission de l'Église, ont un coût d'entretien et de travaux : gros entretien, mise aux normes de sécurité pour l'accueil du public, accessibilité aux personnes handicapées...

L'ensemble des travaux effectués représente un budget global de l'ordre de 150 M€ par an.

- LES BIENS A USAGE LOCATIF :

Les biens loués sont rares, car l'Église n'a pas vocation à garder le patrimoine qu'elle reçoit en provenance de legs. La loi française n'autorise pas les associations quelle qu'elles soient, à accumuler un patrimoine immobilier « de rapport » sauf à titre marginal et accessoire. Les locaux loués peuvent être aussi des locaux provisoirement inoccupés dans un ensemble paroissial ou diocésain. Des locaux loués partiellement peuvent aussi permettre l'entretien du reste de l'immeuble utilisé à titre pastoral. Le montant des loyers reçus reste accessoire, de l'ordre de 3% des ressources annuelles des diocèses et paroisses (soit 25 M€ sur l'ensemble).

- LES BIENS VENDUS PAR LES DIOCÈSES :

Ils sont de deux natures :

- Ce sont principalement des biens qui ont été légués, et qui sont mis en vente dès qu'ils se libèrent si l'Église n'en a pas l'usage.
- Les biens à usage pastoral : le diocèse peut réorganiser son patrimoine immobilier de manière à en obtenir le meilleur usage pastoral, mais cela reste marginal contrairement à ce que certains racontent.

Il est du devoir des diocèses d'agir en propriétaire responsable (entretien, mise aux normes par exemple) et de gérer efficacement le patrimoine constitué au service de la mission, en songeant non seulement aux urgences à court terme mais aussi à long terme pour permettre la présence de l'Église sur le territoire.

LES IMMEUBLES QUI N'APPARTIENNENT PAS AUX DIOCÈSES

- LES BIENS A USAGE CULTUEL :

Au moins 36 000 églises construites avant 1905 appartiennent aux communes et sont affectées au culte catholique. Le gros entretien de ces églises incombe à leurs propriétaires, mais les paroisses et les diocèses sont parfois sollicités.

Cette charge des églises résulte de la confiscation des biens de l'Eglise qui avait organisé un « service public des cultes » sous le concordat, lequel a cessé d'exister en 1905 (sauf depuis 1918 en Alsace-Lorraine). Les communes, propriétaires d'églises, jouent leur rôle de propriétaire dans toute la mesure de leurs possibilités, car l'église communale fait partie du patrimoine commun des citoyens, et garde un rôle social considérable (mariages, enterrements...), pour la population communale.

Les églises sont desservies par 15 000 prêtres. Suite à des regroupements de paroisses, on dénombrait en 2009 environ 14 000 paroisses en France, pour une centaine de diocèses. Comme on l'a dit, plus de 20 000 messes sont célébrées chaque dimanche. Cela signifie que chaque dimanche environ 3 millions de français vont à la messe et près de 9 millions y vont environ une fois par mois, si l'on en croit les estimations. Cette seule réalité reste considérable.

Quelle institution en France connaît une telle participation, régulière et fidèle ?

Cette réalité sociologique justifie les données financières des associations diocésaines qui sont le support des dites communautés locales. L'Eglise conserve une réalité substantielle en France et apporte un service significatif à beaucoup de français de tradition catholique qui la fréquentent à certains moments essentiels de la vie.

C'est pourquoi, les évêques et leurs diocèses sont très soucieux d'encourager les communautés locales à « faire vivre les églises » et à conserver, autant que faire se peut, un minimum de maillage territorial.

- LES BIENS A USAGE DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES :

Il s'agit de couvents, monastères, locaux médicaux-sociaux, éducatifs etc...selon l'activité et le but de la congrégation. Chaque congrégation est propriétaire des locaux dont elle a l'usage, et les diocèses ne les gèrent pas.

- LES BIENS A USAGE SCOLAIRE, SOCIAL ou CARITATIF :

Les biens immobiliers scolaires, y compris ceux qui appartenaient dans le passé aux paroisses, ont été, en règle générale, transférés à des associations spécifiques pour l'école catholique. Ces locaux sont gérés par les associations gestionnaires des écoles catholiques qui en supportent l'essentiel de la charge.

De même, les biens à vocation caritative ou sociale appartiennent à des associations ou à des congrégations qui assument ce type de mission.

C - RESSOURCES ET EMPLOIS : LE BUDGET ANNUEL

Pour financer leurs missions, les diocèses ont disposé des ressources suivantes en France :

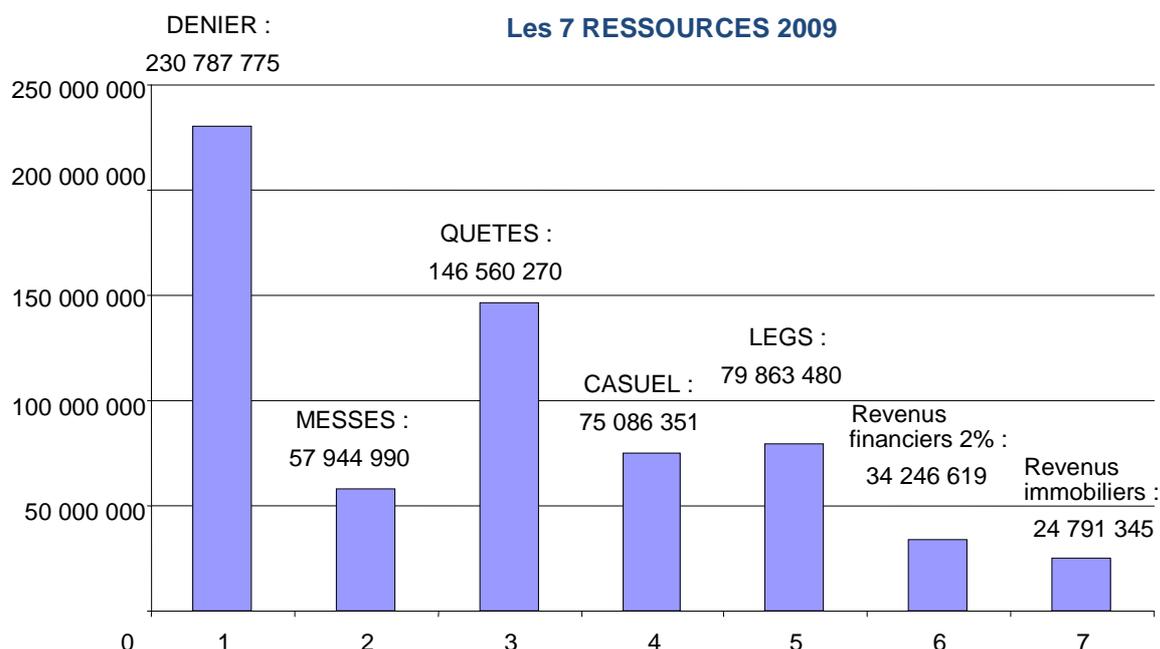
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES DIOCESES ⁽¹⁾	2007	2008	2009
4 GRANDES RESSOURCES			
DENIER DE L'EGLISE (Collectes et dons avec reçus fiscaux)	208 743 M€	228 041 M€	230 787 775 €
QUÊTES dans les paroisses lors des messes dominicales	141 688 M€	144 778 M€	146 560 270 €
OFFRANDES de cérémonies (baptêmes, mariages, enterrements)	71 974 M€	72 687 M€	75 086 361 €
Offrandes de MESSES célébrées pour une famille ou un défunt	56 916 M€	56 200 M€	57 944 990 €
SOUS TOTAL	479 321 M€	501 706 M€	510 379 386 €
AUTRES RESSOURCES			
LEGS, Ressources exceptionnelles	65 752 M€	89 210 M€	84 763 M€
Kermesses, troncs, cierges, ventes, divers *	60 000 M€	60 000 M€	60 000 M€
RESULTATS FINANCIERS	30 000 M€	-64 000 M €	101 000 M€
LOCATIONS LOCAUX *	22 000 M€	23 000 M€	24 800 M€
SOUS TOTAL	177 752 M€	108 210 M€	270 563 M€

* estimations

⁽¹⁾ Chiffres estimés à partir d'une enquête statistique

Les recettes des pèlerinages, estimées de 30 à 40 M€, n'ont pas été indiquées dans ce tableau, car elles couvrent pour l'essentiel des charges directes correspondantes d'organisation des dits pèlerinages.

En moyenne, les diocèses (y compris les paroisses) disposent de deux ans et demi d'avance de trésorerie et de réserves.



RESSOURCES DES DIOCÈSES

Sept ressources entrent dans l'indice « Wasselynck », qui est la clé de répartition utilisée pour déterminer les cotisations des diocèses aux frais de structure de la Conférence des Evêques de France :

DENIER DE L'ÉGLISE ET AUTRES CAMPAGNES (donnant lieu à reçus fiscaux) :

Le denier de l'Eglise est la ressource la plus importante soit 35,55% de ces ressources, en croissance régulière depuis 18 ans. On évalue actuellement à 1 380 000 le nombre de foyers donateurs. La comparaison avec les chiffres donnés il y a 15 ans de 1 800 000 donateurs n'est pas fiable, car de nombreux diocèses déclaraient le nombre de dons au lieu du nombre de donateurs. Cette ressource a cru plus vite que l'inflation (20 % de croissance au-delà de l'inflation depuis 1992). Le don moyen annuel par donateur est important à 167 € par an, avec des différences très sensibles entre les diocèses : de 80 € à 400 €.

Bien que ce soit la ressource la plus importante de l'Eglise, elle ne couvre pas, dans la majorité des diocèses, la totalité des traitements, salaires et charges sociales, qui sont la vocation première du "denier du clergé" institué après 1905.

Le montant du denier se situe généralement entre 2 et 6 € par habitant et par an. C'est très variable en fonction de la pratique religieuse, et n'est pas fonction de la taille des diocèses.

Le nombre réel de foyers donateurs au denier de l'Eglise est à comparer avec les réponses à l'enquête du Pèlerin de 2009 : 13% des foyers disent donner au denier, ce qui représenterait environ 3 millions de foyers donateurs. On est loin du compte. En réalité les personnes sondées ont du répondre positivement quand elles donnent d'une autre manière, comme la quête ou les offrandes. Et dans ce cas le chiffre est cohérent.

Par rapport à la générosité totale des français telle qu'elle est déclarée au fisc avec l'impôt sur le revenu, les diocèses reçoivent plus de 12% des dons déclarés (de l'ordre de 1 800 000 000 € au total).

A signaler que les dons reçus par la **Fondation pour le clergé** sont très différents d'un diocèse à l'autre en 2010. Cette fondation apporte à une dizaine de diocèses une ressource supérieure à 100 K € destinée aux dépenses sociales pour les prêtres. Cette collecte a tout de même représenté autour de 3 500 000 € au cours du premier semestre 2010. Elle a connu un développement sensible grâce à la loi TEPA, car cette Fondation, dont l'objet est sanitaire et social uniquement, peut permettre une déductibilité partielle des dons de l'Impôt sur la Fortune (ISF).

LES OFFRANDES DE MESSES :

Les offrandes pour les célébrations de messes : elles ne figurent pas comme ressource propre dans la comptabilité des ressources des paroisses et des diocèses, car ce sont des offrandes qui reviennent spécifiquement et directement aux prêtres. Mais c'est une ressource qui finance une part non négligeable de l'entretien des prêtres. Les diocèses et les paroisses informent les fidèles du montant que les prêtres reçoivent à ce titre.

Cependant l'Assemblée plénière des Evêques a toujours considéré que c'est aussi une des grandes ressources de l'Eglise puisqu'elle contribue à l'entretien des prêtres. Elle représente 8,92% en moyenne des 7 ressources indirectes de l'indice « Wasselynck ». C'est la seule ressource qui n'augmente pas, ce qui est bien compréhensible, car le nombre de prêtres diminue rapidement : 30 000 prêtres en 1990, 15 000 en 2010, et bientôt moins de 10 000 prêtres en France. Le nombre d'offrandes de messes est en baisse, mais le montant conseillé de l'offrande a augmenté.

Cette ressource est très différente suivant les diocèses. Elle est proportionnellement plus élevée dans les diocèses de moins de 750 000 habitants et dans les diocèses de l'Ouest, et moins élevée dans les grandes agglomérations. Suivant les pratiques dans les diocèses, les offrandes de messes représentent entre 25 et 50% de l'entretien des prêtres.

LES QUÊTES :

Le montant des quêtes se situe en moyenne aux alentours de 2 € 50 par habitant et par an. Cette ressource a augmenté de manière aussi importante que le denier de l'Eglise depuis 1992 (20 points de plus que l'inflation), et ce malgré une baisse de la pratique de la messe dominicale. Elle représente 22,57% des ressources.

Elle couvre en moyenne le coût de fonctionnement courant des paroisses.

Il convient de noter que les quêtes ont connu une augmentation très importante en 2002 au moment du passage à l'Euro. Les campagnes de communication de l'époque (**10F = 2€** par ex.) ont été très bien reçues.

LE CASUEL :

Le casuel, ce sont les offrandes des fidèles à l'occasion des cérémonies de baptême, de mariage ou d'enterrement.

Cette ressource a connu la même progression que les quêtes, et représente en moyenne 11,56 % des ressources des diocèses, c'est dire la moitié de la ressource quêtes. Mais la répartition de la ressource est aussi très variable, sans être du tout corrélée à celle des quêtes.

Il faut également noter que souvent, le montant des offrandes de cérémonie n'est pas codifié. Chacun donne selon ses moyens et sa générosité. Car c'est, comme signalé plus haut, une opportunité de solliciter la grande majorité des catholiques qui ne sont pas des pratiquants réguliers.

Toujours selon l'enquête SOFRES, le nombre de foyers qui donnent à l'Eglise sous une des 4 formes traditionnelles précédentes, est globalement de l'ordre de **3 millions de foyers**. Seulement une petite moitié d'entre eux donnent au denier de l'Eglise. Mais les fidèles donnent aussi lors des quêtes dominicales, ou des cérémonies religieuses, ou pour faire dire des messes à l'intention de leur famille. En particulier les personnes qui ne sont pas imposables sont moins enclines à donner au denier de l'église, puisqu'elles ne bénéficient pas de l'avantage du reçu fiscal.

LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE :

Avec 12,30% de toutes les ressources, et 14,87% des quatre grandes ressources habituelles, les legs représentent plus que le casuel ou les offrandes de messes. C'est donc une ressource normale et régulière des diocèses, qui permet en particulier de financer les travaux, mais aussi soutient le dynamisme du diocèse sur le plan pastoral.

Cette ressource comprend les legs, les ventes d'immobilier provenant des legs, les donations, et les produits de l'assurance-vie. A part les donations que les diocèses recouvrent rapidement, le temps entre le testament et l'entrée en possession est très variable : moins de 3 ans dans environ 25% des cas, entre 3 et 6 ans dans un autre quart, entre 6 et 10 ans dans un troisième quart, et plus de 10 ans dans un dernier quart.

La CEF ne dispose pas du même recul pour analyser cette ressource que pour les 4 grandes ressources. Les premières enquêtes menées à partir de l'exercice 2002 par le groupe de travail Legs à l'Eglise ont permis de pressentir une ressource constante et globale de l'ordre de 60 M€ par an. Mais nous n'avons aucun moyen d'affiner cette évaluation. Les chiffres précis ne sont connus que depuis 2005.

C'est une ressource certes irrégulière d'une année sur l'autre dans chaque diocèse. Mais l'expérience sur cinq années montre qu'il y a des diocèses qui reçoivent beaucoup de legs (plus de 30% des 4 grandes ressources) et d'autres très peu (moins de 5%). Tout dépend beaucoup de la manière dont le diocèse a communiqué dans le passé, tant vis-à-vis des prêtres que des fidèles. Et le travail de communication entrepris de manière nationale et locale depuis 2008 ne portera du fruit que très progressivement. Mais de l'avis de tous les organismes faisant appel à la générosité du public, c'est la ressource qui offre le plus grand potentiel de croissance.

A part la Fondation de France qui a eu un legs très exceptionnel en 2009, ce sont les diocèses qui viennent en tête des bénéficiaires de legs en France, suivis par l'œuvre catholique des Apprentis d'Auteuil.

Le ressource « legs » représente en moyenne 14,9% des ressources des diocèses.

LES RESSOURCES DECLARÉES DE CHAQUE DIOCÈSE

La part de chaque ressource est très différente d'un diocèse à l'autre. Le tableau ci-dessous montre l'importance respective des trois principales ressources (Denier, quêtes et legs). Les legs présentant des variations d'une année sur l'autre, il est fait la moyenne des legs des trois dernières années pour ne pas fausser les comparaisons.

DIOCESES	TOTAL DENIER et autres collectes avec reçu fiscal	QUETES	LEGS moyenne 2007/2008/2009
AGEN	1 059 000	924 000	107 333
AIRE ET DAX	1 397 077	959 944	773 689
AIX-EN-PROVENCE	2 759 358	1 169 049	525 688
AJACCIO	259 877	217 965	170 312
ALBI	2 602 305	862 000	285 137
AMIENS	1 333 132	1 293 116	602 202
ANGERS	2 524 318	1 856 140	753 525
ANGOULEME	1 328 367	844 854	218 278
ANNECY	3 322 056	1 922 037	1 737 094
ARMÉES	92 306	2 540	41 644
ARRAS	2 712 159	2 258 565	887 442
AUCH	964 000	312 000	473 100
AUTUN	2 189 150	1 817 292	1 896 389
AVIGNON	1 248 507	966 072	415 399
BASSE TERRE (Guadeloupe)	647 453	1 063 015	35 571
BAYEUX ET LISIEUX	2 177 264	2 495 057	1 696 840
BAYONNE	3 429 525	2 344 004	1 502 456
BEAUVAIS	2 475 714	1 894 908	1 141 071
BELFORT	1 255 281	385 037	286 715
BELLEY-ARS	2 053 589	1 001 661	318 939
BESANCON	3 047 650	2 310 197	484 303
BLOIS	1 117 700	835 269	159 575
BORDEAUX	4 190 781	3 469 965	379 190
BOURGES	963 880	829 600	572 233
CAHORS	1 017 124	612 464	78 872
CAMBRAI	2 312 018	1 209 435	1 100 261
CARCASSONNE	915 775	924 200	20 272
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	1 306 389	486 552	895 931
CHAMBÉRY	1 660 185	807 580	843 547
CHARTRES	1 266 212	1 250 715	526 626
CLERMONT	2 401 325	976 591	918 241
COUTANCES	1 782 398	1 288 851	1 558 494
CRÉTEIL	3 532 000	1 680 000	2 346 333

DIGNE	580 156	335 184	114 206
DIJON	2 894 683	1 301 335	1 509 095
ÉVREUX	1 390 227	1 376 894	265 376
ÉVRY	3 701 375	1 705 699	128 535
FORT DE FR. (Martinique)	923 408	3 507 726	0
FRÉJUS ET TOULON	3 764 846	2 710 219	1 296 257
GAP	717 476	660 308	262 082
GRENOBLE (inc. ZV)	4 909 116	2 179 678	588 420
LANGRES	684 669	319 210	114 234
LA ROCHELLE (et Saintes)	1 796 792	2 736 361	509 592
LAVAL	1 183 315	469 735	365 991
LE HAVRE	1 013 513	986 485	493 130
LE MANS	1 662 146	942 403	847 716
LE PUY	1 292 873	940 471	930 472
LILLE	6 963 777	4 041 127	1 936 604
LIMOGES	1 559 000	1 163 900	204 045
LUCON	3 344 471	1 912 670	1 905 130
LYON	9 777 055	4 367 658	1 839 922
MARSEILLE	2 261 133	1 442 410	697 668
MAURIENNE	274 988	148 068	366 348
MEAUX	2 349 516	2 069 672	1 389 186
MENDE	662 210	522 563	274 316
METZ	400 726	1 128 355	199 653
MONTAUBAN	1 002 710	702 686	121 707
MONTPELLIER	2 842 645	2 338 424	723 292
MOULINS	983 163	973 750	560 004
NANCY (et Toul)	2 886 888	1 260 480	1 181 601
NANTERRE	8 544 115	3 598 490	703 102
NANTES	4 786 852	3 713 559	1 563 444
NEVERS	673 425	573 380	480 986
NICE	2 952 995	2 161 017	1 630 274
NIMES	1 852 646	1 450 000	328 766
ORLÉANS	1 782 983	1 519 843	849 944
PAMIERS	465 497	340 395	480 661
PARIS	26 901 309	9 092 809	7 681 813
PÉRIGUEUX (et Sarlat)	1 134 626	1 267 804	730 560
PERPIGNAN	1 125 342	927 495	446 444
POITIERS	2 787 868	1 196 433	876 140
PONTOISE	2 532 865	1 655 015	551 653
QUIMPER ET LÉON	2 511 556	3 277 503	1 624 817
REIMS	1 890 390	1 441 000	1 414 349
RENNES	2 939 479	2 025 008	1 379 992
RODEZ	1 621 977	525 804	1 538 099

ROUEN	2 607 834	2 270 006	696 732
SAINT-BRIEUC (et Tréguier)	2 068 340	1 137 074	606 604
SAINT-CLAUDE	1 683 507	985 459	462 000
SAINT-DENIS	1 671 000	1 233 000	776 443
SAINT-DIÉ	1 770 373	696 524	835 899
SAINT-ÉTIENNE	3 392 556	1 379 750	1 715 672
SAINT-FLOUR	782 177	631 668	524 189
SEES	1 360 867	827 693	207 324
SENS - AUXERRE	1 262 000	821 000	352 020
SOISSONS	1 432 635	1 207 531	459 563
STRASBOURG	1 270 985	2 552 021	719 463
TARBES ET LOURDES	962 903	884 081	202 302
TARENTEISE	504 438	385 128	18 669
TOULOUSE	3 887 652	2 110 450	329 159
TOURS	1 566 947	1 486 582	1 977 508
TROYES	974 600	693 200	152 113
TULLE	772 230	840 698	584 170
VALENCE	1 813 998	971 967	391 009
VANNES	2 516 555	1 672 658	1 541 597
VERDUN	782 230	339 730	369 885
VERSAILLES	8 400 000	4 400 000	1 155 000
VIVIERS	1 633 271	754 349	927 827
TOTAL	230 787 775	146 560 270	79 863 480

LES RESSOURCES FINANCIÈRES :

On estime que le résultat financier représente en moyenne 2% des réserves et placements des diocèses. C'est une estimation moyenne, basée sur une politique de gestion financière prudente. Mais prudence ne veut pas dire inefficacité. Les diocèses disposant de ressources stables doivent rechercher des placements rentables. Si cet objectif est atteint, le résultat financier apporte en moyenne 5,2% du total des ressources, ce qui n'est pas négligeable.

Comme nous l'avons vu à propos du patrimoine, tous les diocèses sont loin d'être égaux : beaucoup de questions peuvent être posées à ce propos. Les diocèses n'ont pas vocation à vivre de leurs rentes. En revanche, comme déjà évoqué, il est légitime de disposer de réserves pour la stabilité de l'action pastorale et de rechercher dans les placements financiers un complément de ressources bien utile. Une réflexion approfondie a été menée et se poursuit dans les diocèses pour chercher à intégrer la dimension éthique dans l'investissement financier.

La CEF a joué un rôle de prescripteur pour le lancement d'un fonds d'investissement éthique dédié en actions prénommé ETHICA.

Les montants sont en fait très différents selon les années. L'enquête statistique menée sur les années 2008 et 2009 montre que l'année 2008 a engendré des pertes financières ce qui n'est pas très surprenant compte tenu de la chute de la bourse due à la crise financière, pertes assez largement rattrapées en 2009.

LES RESSOURCES IMMOBILIÈRES :

Celles-ci sont accessoires, comme on l'a déjà noté. Elles peuvent correspondre à de situations variées, comme la location d'un bien provenant d'un legs, en attendant de pouvoir le vendre, comme la location occasionnelle de salles, ou comme un placement immobilier destiné à financer une activité particulière.

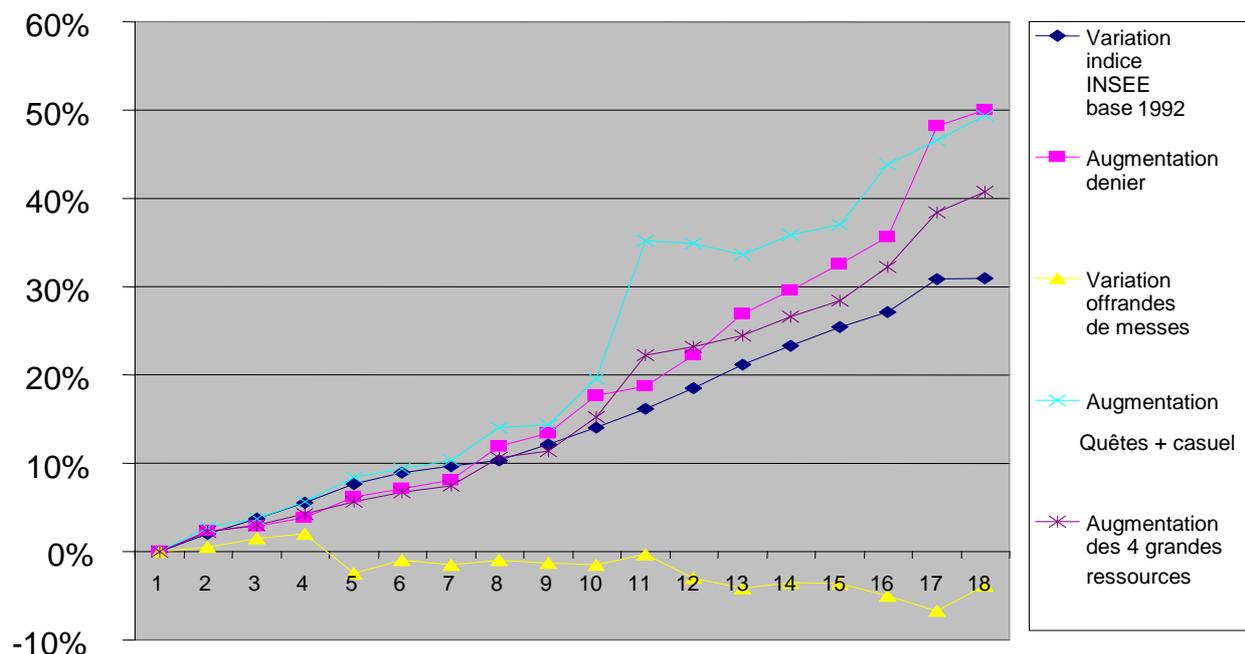
Le montant de ces ressources est très différent d'un diocèse à l'autre. En moyenne, elles représentent 3,82% des ressources. Dans quatre diocèses, elles sont cependant supérieures à 10%.

LA PROGRESSION DES RESSOURCES

Contrairement à certaines idées reçues, toutes les ressources de l'Eglise augmentent plus vite que l'inflation, signe de vitalité et du sens des responsabilités chez les catholiques.

Comparé à la variation de l'indice INSEE depuis 18 ans, le denier, les quêtes et le casuel ont progressé de 20 points de plus que l'indice.

VARIATION RESSOURCES DEPUIS 1992



LES EMPLOIS (Charges)

Contrairement aux ressources, les dépenses des diocèses ne sont pas déclarées, et suivies de manière systématique par la CEF. Le service économique de la CEF dispose cependant d'éléments statistiques fiables à partir des questionnaires d'enquête dits Valpré, le dernier ayant été réalisé sur l'exercice 2009, et auxquels près des deux tiers des diocèses ont répondu.

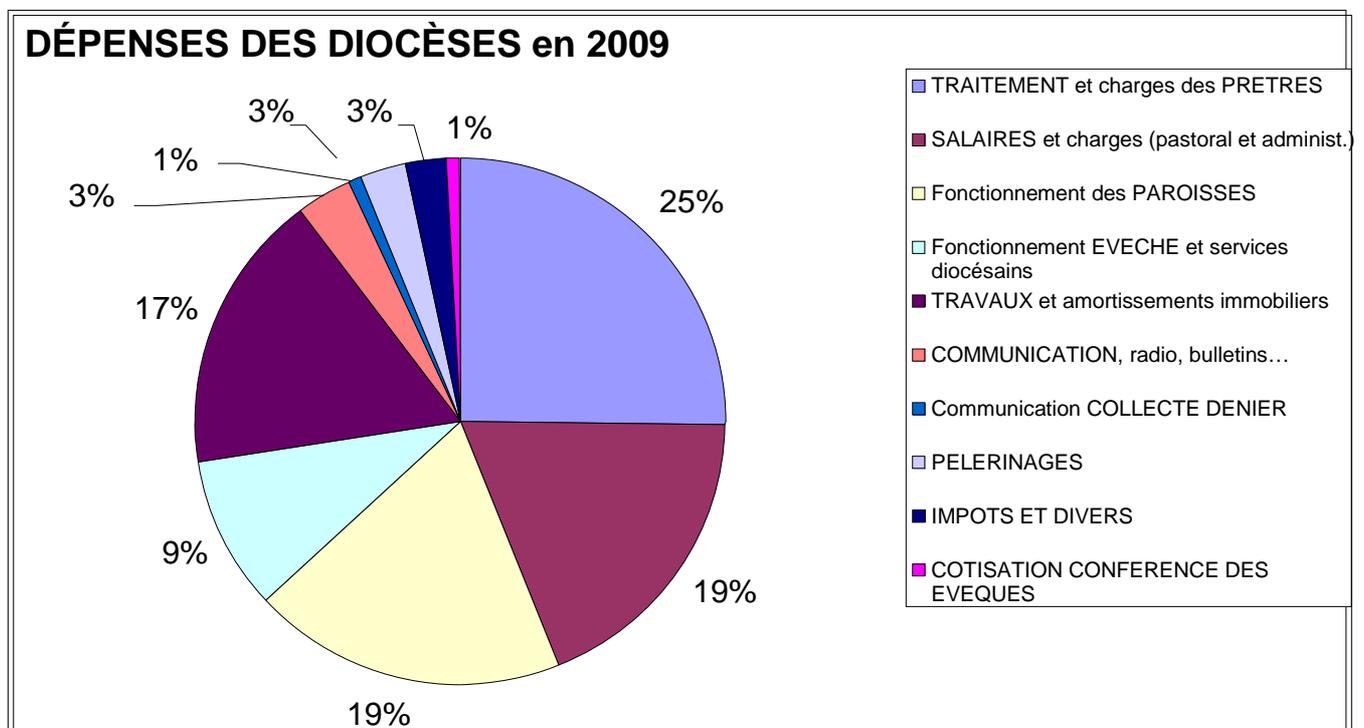
TRAITEMENT ET SALAIRES :

Le traitement (et les charges sociales) des prêtres représente en moyenne 25% des dépenses d'un diocèse. C'est le poste le plus important, quelle que soit la taille des diocèses.

Les salaires et charges du personnel salarié laïc, pastoral ou administratif, représentent 18.5% des dépenses. L'ensemble des charges de traitements et salaires pour les personnes représente donc près de la moitié des budgets.

Le denier de l'église et les offrandes de messes, qui ont vocation à assurer ces dépenses, ne couvrent pas complètement les charges correspondantes.

Chaque diocèse doit donc veiller à ajuster ses possibilités d'embauches de salariés à ses ressources régulières.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les postes de dépenses d'achats, de fonctionnement et d'entretien courant représentent près de 29% des budgets des diocèses, les 2/3 pour les paroisses et le tiers environ au niveau de l'évêché et des services centraux diocésains.

Les gros travaux et les travaux d'entretien représentent une troisième charge très importante, évaluée à 17 % des dépenses.

Le résultat de fonctionnement des diocèses est en général modérément négatif, si l'on ne tient pas compte de la ressource legs et donations.

En revanche, avec cette ressource et en tenant compte du résultat financier, les diocèses équilibrent leurs comptes.

LE BUDGET INDICATIF D'UN DIOCESE MOYEN

Il y a des différences importantes d'un diocèse à l'autre, en fonction du caractère rural ou urbain, de la taille du diocèse, des traditions locales, du nombre de prêtres etc...

Ceci étant, la structure du budget « moyen » reste intéressante.

<i>Conférence des Evêques de France</i>		
BUDGET INDICATIF D'UN DIOCESE		
RESSOURCES ANNUELLES 2009		
DENIER DE L'EGLISE	2 560 000 €	
QUÊTES	1 500 000 €	
OFFRANDES de cérémonies	820 000 €	
Offrandes de MESSES	600 000 €	
TOTAL 4 GRANDES RESSOURCES		5 480 000 €
LEGS, RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	840 000 €	
Cession des actifs immobilisés	320 000 €	
TRONCS CIERGES KERMESSES	630 000 €	
PRODUITS FINANCIERS	350 000 €	
LOCATIONS	260 000 €	
PELERINAGES	240 000 €	
RECETTES DIVERSES dont abonnements	600 000 €	
TOTAL RESSOURCES		8 720 000 €
DEPENSES		
TRAITEMENT et charges des PRETRES	2 200 000 €	
SALAIRES et charges (pastoral et administ.)	1 620 000 €	
Fonctionnement et entretien courant des PAROISSES	1 680 000 €	
Fonctionnement et entretien courant EVECHE ET SERVICES	820 000 €	
TRAVAUX et amortissements immobiliers	1 500 000 €	
COMMUNICATION, radio, bulletins...	300 000 €	
Communication COLLECTE DENIER	60 000 €	
PELERINAGES	240 000 €	
IMPOTS ET DIVERS	230 000 €	
COTISATION CONFERENCE DES EVEQUES	70 000 €	
TOTAL DEPENSES		8 720 000 €

En guise de conclusion : L'ÉGLISE EST-ELLE RICHE ?

En conclusion, l'Eglise diocésaine dispose de moyens, provenant de la générosité passée et actuelle des fidèles. Ces moyens sont consacrés totalement à sa mission, et en premier lieu à la subsistance des prêtres et au traitement des laïcs salariés des diocèses, en charge de tâches administratives, ou laïcs en mission ecclésiale pastorale. Ces moyens financiers de l'Eglise ne constituent pas des biens superflus. Ils sont bien au contraire absolument indispensables pour être au service de tous.

Les finances des diocèses ne suscitent pas d'inquiétudes excessives dans l'ensemble, d'autant qu'il y a encore des marges de croissance dans les ressources.

En bref, l'Eglise en France vit très modestement mais elle utilise au mieux l'argent qui lui est confié pour l'annonce de l'Evangile.

Les comparaisons d'un diocèse à l'autre sont instructives, mais seulement dans une certaine limite, car les diocèses ne sont pas vraiment comparables à cause de la géographie et de l'histoire de chacun. Les conditions présentes particulières à chaque territoire, restent très différentes d'un diocèse à l'autre.

Quelques diocèses spécifiques ont de réelles difficultés, qui appellent des mesures d'économie, d'entraide et de solidarité. C'est le cas par exemple pour la construction et l'entretien des églises de région parisienne grâce aux « Chantiers du Cardinal », ce qui aide grandement les diocèses récents de la périphérie urbaine de la capitale. A ce jour, les évêques ont souhaité que cette solidarité se développe plutôt au sein d'une même province en fonction des besoins, et pas de manière nationale et systématique.

Présenter des comptes centralisés de l'Eglise diocésaine pour l'ensemble de la France n'aurait aucun sens. Chaque diocèse est complètement indépendant, et gère ses finances de manière différente, sous l'autorité de l'évêque, qui s'appuie sur ses conseils pastoraux et économiques. Les diocèses n'ont pas de comptes à rendre, au plan financier et économique, à une autorité supérieure, mais seulement aux fidèles qui sont les donateurs.

Ajoutons que si l'Eglise catholique n'est globalement pas particulièrement riche de ses finances ou de ses immeubles, elle l'est de la générosité des fidèles et celle de ses bénévoles. Il ne faut pas oublier de mettre en valeur ce rôle des bénévoles. Si les diocèses valorisaient le bénévolat (rien ne les en empêche, sauf que ce serait un travail supplémentaire pour un bénévole), ils montreraient des budgets sensiblement plus élevés.

Jean-Michel Coulot

Secrétaire général Adjoint
Affaires administratives, Financières et Juridiques
CEF

Jean-Louis Posté

Conseiller bénévole
Direction financière de la CEF